

# Double direction et DUD en CMPP et/ou CAMSP

L'article D 312-176-5 du Code de l'action sociale et des familles exige la mise en place d'un document unique de délégation (DUD) précisant les compétences et les missions confiées par délégation à un professionnel chargé de la direction.

Comment procéder en CMPP et en CAMSP au regard de la double, voire triple direction ? Ce document, obligatoire, permet de définir et préciser les rôles, missions et responsabilités de chacun.

Il s'agit d'un document à la fois obligatoire et utile en termes de management.

Son élaboration attentive a vocation à éviter les dissonances et à faciliter l'exercice de fonctions respectives clarifiées et complémentaires.

Cette formation propose un travail de réflexion concernant l'élaboration d'un document unique de délégation (DUD).

## Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre légal et réglementaire et la portée d'un DUD
- Etre en mesure de préciser ou d'harmoniser le cadre d'exercice des fonctions de direction
- Etre en mesure de formaliser ou mettre à jour un DUD

Pré-requis Néant

## Programme

### I. Contexte

- Evolution des organisations
- Fonctions managériales générales et techniques
- Annexes XXXII et/ou XXXII bis, et/ou XXXIII

### II. Qu'est-ce qu'un DUD ?

- Notion
- Objet
- Documents voisins
- Notion de délégation
- Conséquences juridiques
- Place des contrats de travail
- Impact conventionnelle

### III. Quel est le contenu d'un DUD ?

- Mise en œuvre du projet d'établissement
- Gestion et animation des RH
- Gestion budgétaire, financière, comptable

## Professionnels concernés

Médecin directeur ou chef de service, directeur administratif et le cas échéant pédagogique, directeur général, directeur des ressources humaines, tout autre professionnel directement concerné

## Méthode

Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et/ou discussion

- Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs
- Autres éléments

### IV. Comment le formaliser, le mettre à jour ?

- Démarche d'élaboration
- Forme du document
- Fiches de postes ?
- Procédure de validation

### V. Évaluation - bilan



Intra\* : 2 jours



Formateur-consultant  
Frantz FAIVRE, avocat



3 190 €\*



Sur mesure :  
nous contacter



Sur mesure :  
nous contacter

## Information et inscription

Contactez-nous  
Tél. : 02 97 80 30 40  
contact@analys-sante.fr  
www.analys-sante.fr